

ATIONS UNIES

ONSEIL
E SECURITE



S

Distr.
GENERALE
S/3148
4 décembre 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU 3 DECEMBRE 1953 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LUI TRANSMETTRE, CONFORMEMENT A LA RESOLUTION ADOPTEE LE 7 JUILLET 1950 PAR LE CONSEIL DE SECURITE (S/1583), LE SOIXANTE-QUINZIEME RAPPORT DU COMMANDEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES EN COREE.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer au paragraphe 6 de la résolution du 7 juillet 1950, par laquelle le Conseil de sécurité a demandé aux Etats-Unis d'Amérique de lui fournir des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du Commandement des forces des Nations Unies.

Conformément à cette résolution, le représentant des Etats-Unis d'Amérique adresse ci-joint au Secrétaire général, pour qu'il le transmette aux membres du Conseil de sécurité, le soixante-quinzième rapport du Commandement des forces des Nations Unies sur les opérations effectuées en Corée pendant la période du 1er au 15 août 1953.

RAPPORT DU COMMANDEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES SUR LES OPERATIONS
EFFECTUEES EN COREE PENDANT LA PERIODE DU 1er AU 15 AOÛT 1953
(Rapport N° 75)

J'ai l'honneur de vous présenter le 75ème rapport du Commandement des forces des Nations Unies sur les opérations effectuées en Corée pendant la période du 1er au 15 août 1953.

La période du 1er au 15 août a marqué le début de l'exécution des clauses de la Convention d'armistice. L'entrée en activité dans les délais prévus des différentes institutions et formations auxiliaires créées par le Commandement des forces des Nations Unies pour l'administration de la Convention a démontré que cette phase des opérations avait été longuement et minutieusement préparée par le Commandement des forces des Nations Unies.

Après l'échange des lettres de créance, la Commission militaire d'armistice a fréquemment tenu séance pour adopter des méthodes qui seraient acceptables pour les deux parties.

Les modalités de l'activité des équipes mixtes d'observateurs ont fait l'objet d'un accord qui a permis d'envoyer ces formations dans les zones auxquelles elles étaient affectées. Dans la zone démilitarisée, on a commencé à procéder au jalonnage des frontières, à la destruction des obstacles dangereux et à la construction de divers bâtiments.

On s'est également mis d'accord au sujet de la police civile et du type d'armes qu'elle serait autorisée à porter dans la zone démilitarisée. Des équipes d'inspection de nations neutres ont été envoyées aux points d'entrée des deux parties.

Au cours de la première semaine d'août, un détachement précurseur, représentant à la fois le contingent de l'Inde pour les forces de garde et la délégation de l'Inde à la Commission de rapatriement des nations neutres, est arrivé à Tokio. Il avait à sa tête N.K. Nehru et le major-général Thorat. Au Quartier général du Commandement des forces des Nations Unies, le détachement de l'Inde a été informé des dispositions prises par le Commandement des forces des Nations Unies pour la réception des troupes de l'Inde dans la zone démilitarisée, y compris les transports, les cantonnements et l'assistance logistique

à leur fournir. Après cette première réunion d'information, le détachement de l'Inde a été transporté par avion en Corée, où il a été accueilli par le Chef de la délégation du Commandement des forces des Nations Unies à la Commission militaire d'armistice; ce dernier a donné au groupe de l'Inde de plus amples renseignements, à l'endroit même où les forces de l'Inde devront accomplir leur tâche.

Le détachement de l'Inde s'est ensuite rendu au quartier général des communistes, où il est resté deux jours. A son retour à Munsan-ni, le détachement a tenu avec le Chef de la délégation du Commandement des forces des Nations Unies à la Commission militaire d'armistice et avec son état-major une réunion au cours de laquelle les deux groupes ont élaboré un projet de "mémoire d'accord" sur les installations, les ressources et l'assistance logistique à fournir par le Commandement des forces des Nations Unies à l'organe de la Commission neutre de rapatriement situé dans le secteur de la zone démilitarisée qui, par rapport à la ligne de démarcation, se trouve du côté du Commandement des forces des Nations Unies. Le détachement de l'Inde a ensuite regagné Tokyo, où une autre brève réunion s'est tenue au quartier général du Commandement des forces des Nations Unies. A cette séance, le projet de "mémoire d'accord" a fait l'objet d'un échange de vues avec l'état-major du Commandant en chef des forces des Nations Unies - échange de vues qui s'est terminé à la satisfaction mutuelle. Le détachement précurseur a alors quitté Tokyo à destination de l'Inde.

Respectant scrupuleusement les dispositions de la Convention d'armistice touchant le rapatriement des prisonniers, le Commandement des forces des Nations Unies a commencé, le 5 août 1953, à remettre aux communistes les prisonniers qui avaient exprimé le vœu d'être rapatriés directement. Ce rapatriement s'est effectué suivant des plans précis, prévus longtemps à l'avance, en vue d'assurer dans l'ordre et avec succès l'exécution des programmes journaliers de remise des prisonniers établis d'un commun accord entre les deux parties. Les autorités des Nations Unies se sont attachées tout particulièrement à assurer la sécurité, le confort et le bien-être des malades et des blessés qu'elles devaient rapatrier.

De même qu'en avril et mai 1953, au moment de l'échange des prisonniers malades et blessés, les principales difficultés rencontrées dans la remise des prisonniers n'ont pas été dues aux nombreux problèmes, logistiques ou autres, que soulèvent en général des déplacements de cette envergure, mais à l'attitude des prisonniers. Dès les premiers échanges, les rapatriés communistes, agissant manifestement sur ordre, ont déchiré les vêtements neufs qui venaient de leur être distribués, se sont défaits de tous les articles qui leur avaient été donnés pour leur confort et ont cherché, d'une manière générale, à faire aussi mauvaise figure que possible devant les photographes communistes qui se trouvaient sur place à dessein. Tout le monde a cependant pu constater que tous les prisonniers de guerre dont le Commandement des forces des Nations Unies avait charge avaient été convenablement nourris et avaient reçu les soins médicaux appropriés; la presse n'a pas manqué d'en faire état.

Malgré toutes les difficultés et tous les obstacles que les prisonniers communistes les plus fanatiques ont créés au Commandement des forces des Nations Unies au moment du rapatriement, le Commandement a exécuté la part d'obligation qui lui revenait avec patience et fermeté. A la fin de la période considérée dans le présent rapport, 29,630 des prisonniers sous la garde du Commandement des forces des Nations Unies avaient été remis aux autorités communistes.

Cependant, à mesure que les autorités communistes libéraient les prisonniers appartenant aux forces des Nations Unies, on s'est aperçu que l'ennemi avait tout fait pour convaincre les captifs que c'étaient les Nations Unies, et plus particulièrement les Etats-Unis, qui avaient déclenché la guerre. L'état dans lequel les premiers rapatriés sont revenus a témoigné du mauvais traitement et, souvent, des brutalités infligés par les communistes aux prisonniers des Nations Unies. Le 15 août, le nombre des prisonniers appartenant aux forces des Nations Unies que les communistes avaient libérés et qui étaient en route vers leur foyer et leur famille se répartissait comme suit :

Etats-Unis	957
Autres contingents des Nations Unies	693
République de Corée	<u>2.726</u>
Total	4.376

Le 27 juillet à 22 heures, les divisions du Commandement des forces des Nations Unies ont obéi à l'ordre de cesser le feu sur toute la longueur du front et le retrait vers de nouvelles positions de défense, au sud de la zone démilitarisée, a commencé.

Soixante-douze heures après l'arrêt des hostilités, toutes les troupes du Commandement des forces des Nations Unies s'étaient retirées au sud de cette zone. Des unités non armées sont retournées dans la moitié méridionale de la zone démilitarisée pour la débarrasser des champs de mines et autres obstacles à la libre circulation du personnel de la Commission militaire d'armistice et de ses équipes mixtes d'observateurs. D'autres unités non armées ont procédé aux travaux de récupération et marqué la limite méridionale de la zone démilitarisée. Ces opérations se sont poursuivies pendant toute la période considérée.

En même temps, le Commandement des forces des Nations Unies a organisé diligemment ses nouvelles lignes de défense au sud de la zone et a mis à exécution un programme d'entraînement destiné à maintenir le moral des troupes et à les garder en état de préparation au combat.

Conformément à la Convention d'armistice, les hostilités ont entièrement cessé et le blocus des côtes de Corée par les forces navales des Nations Unies a pris fin le 27 juillet à 22 heures. Une des tâches immédiates qui se sont imposées aux forces navales des Nations Unies a été l'évacuation des îles côtières de Corée. Le 2 août, les forces navales du Commandement des Nations Unies ont signalé qu'elles avaient achevé l'évacuation du personnel, des approvisionnements et du matériel de toutes les îles situées au nord de la limite méridionale de la zone démilitarisée sur la côte orientale de Corée, ainsi que des îles situées au nord et à l'ouest de la limite provinciale qui passe entre Hwanghae-Do et Kyonggi-Do, au large de la côte occidentale, à l'exception des groupes d'îles de Paengyong-Do, Taechong-Do, Sochong-Do, Yonpyong-Do (y compris Kunyonpyong-Do et Soyongyong-Do) et de U-Do, qui doivent rester sous le contrôle militaire du Commandant en chef des forces des Nations Unies.

L'idée essentielle de toutes les opérations effectuées par les forces navales des Nations Unies au cours des quinze premiers jours qui ont suivi l'armistice a été de maintenir les forces en état de riposter immédiatement, à toute nouvelle

agression ou attaque, de procéder à des exercices d'entraînement et de réaliser un haut degré de préparation matérielle. Immédiatement après la signature de l'armistice, les unités dont on n'avait besoin ni pour l'exécution des tâches initiales, ni dans les zones d'opérations proches de la Corée ont été mises en réserve.

Les avions des forces aéronavales des Nations Unies, opérant à partir de porte-avions rapides se trouvant dans la mer du Japon, ont procédé à des exercices d'entraînement intensif, et se sont constamment maintenus en état d'alerte, tout en se conformant aux dispositions de la Convention d'armistice. Il a été effectué 1.178 sorties pendant la période considérée. La plus grande partie d'entre elles étaient des vols d'entraînement.

On a étudié au cours de la période considérée la possibilité d'aménager en Corée orientale une zone marquée pouvant servir à des tirs d'entraînement. Une telle zone était en voie d'aménagement à la fin de cette période et sera prête vers le 1er septembre.

Un porte-avions du Commandement des Nations Unies a été choisi pour servir de plate-forme d'atterrissage aux hélicoptères qui doivent transporter, d'Inchon dans la zone militarisée, quelque 5.000 hommes de l'armée indienne. Il est prévu que les troupes arriveront à Inchon par bateau du 1er au 26 septembre. Elles seront ensuite transférées par bateau sur le porte-avions et transportées de là vers la zone démilitarisée par des hélicoptères de l'armée et de la marine.

Des patrouilles aériennes ont été organisées et effectuées sur la côte occidentale de la Corée au large de la partie de l'estuaire du fleuve Han, placée sous notre contrôle, et au sud du 37ème degré, 35 minutes, de latitude Nord pour la protection de la côte amie. Sur la côte orientale, des patrouilles ont été organisées et exécutées de l'extrémité orientale de la limite sud de la zone démilitarisée jusqu'au 127ème degré de longitude Est. Aucun événement insolite n'a été observé dans ces régions.

Des appareils appartenant à la première escadre de l'aéronautique navale stationnée en Corée ont procédé à des exercices d'entraînement intensifs durant la période considérée. En outre, 54 vols d'interception et de patrouille diurnes et nocturnes ont été effectués. Aucune activité insolite n'a été signalée.

Des avions patrouilleurs des forces navales des Nations Unies ont continué leurs vols de reconnaissance au-dessus de la mer du Japon et de la mer Jaune. Ces appareils ont fait 107 sorties de jour pendant cette période, pour surveiller la navigation et exécuter au-dessus des eaux coréennes des missions de reconnaissance antisous-marin et de reconnaissance météorologique. Ces appareils ont également collaboré ou se sont livrés à des exercices organisés d'entraînement spécial.

Afin de respecter, comme le Commandement des forces des Nations Unies s'y était engagé en vertu de la Convention d'armistice, le délai de soixante jours fixé pour l'achèvement de l'opération "Big Switch", on a commencé, le 28 juillet, l'embarquement des prisonniers de guerre dans des navires spécialement aménagés à cet effet. On jugera de l'importance de ces transports par le fait que le voyage de retour de dix vaisseaux qui devaient rentrer aux Etats-Unis a été annulé pour que le transfert des prisonniers pût être mené à bien.

Le 15 août, le Commandement des forces des Nations Unies avait transporté 33.760 prisonniers de guerre de Koje-Do, Cheju-Do, Yonchi-Do, Pongam-Do et Chogu-Ri à Inchon, et 838 rapatriés malades et blessés de Koje-Do à Pusan, en vue de leur acheminement par voie ferrée vers le point d'échange. Cela représente environ 36 pour 100 du total à transférer. Les chiffres journaliers, fixés par accord réciproque après consultations, ont été respectés et les difficultés rencontrées ont été minimales. Le 13 août, de fortes pluies ont interrompu le transport des prisonniers de guerre d'Inchon au point d'échange. Pour la nuit, on a utilisé comme camps flottants deux navires. Le 14, des camions ont commencé à assurer le transport, et le jour suivant les chiffres étaient redevenus normaux. On a signalé, à bord de plusieurs vaisseaux, que les prisonniers ont entonné des chants et des mélodies et qu'il y a eu, çà et là, des tentatives de démolition des cloisons; mais toutes ces démonstrations ont été contenues, sans qu'il y ait eu aucune victime.

Les navires auxiliaires ont continué leurs activités de ravitaillement mobile, de sauvetage, de remorquage et autres services requis par l'ensemble des bâtiments à flot.

Les opérations de sauvetage du Cornhusker Mariner, échoué dans la direction du large, près des jetées du port de Pusan, se poursuivent. Le 14 août, les ouvriers des équipes de sauvetage ont commencé à arrimer le navire en prévision du typhon annoncé "Nina". L'officier chargé de la récupération a indiqué qu'il avait l'intention de couper le navire au voisinage du couple 106 et d'échouer séparément l'avant et l'arrière en sûreté.

On a maintenant donné la priorité, parmi les travaux de dégagement des ports en Extrême-Orient, au relèvement de la drague coulée dans le port d'Inchon; les travaux doivent commencer aux environs du 15 septembre.

Les bâtiments et transports auxiliaires de la Marine du Commandement des forces des Nations Unies ont transporté du personnel et du matériel pour le Commandement des forces des Nations Unies en Corée.

Afin de réagir contre la tendance naturelle au relâchement qui suit une période prolongée de combat, le Commandement de la marine des forces des Nations Unies a élaboré des plans destinés à maintenir le moral des équipages à un niveau élevé, même pendant l'armistice. Ces plans prévoient notamment la multiplication des occasions de faire escale dans des ports de l'ouest du Pacifique, le maintien intégral des travaux d'entretien et de révision prévus par le plan d'opérations, et l'accélération du rythme des manœuvres aux divers échelons.

Pendant cette période, les forces aériennes d'Extrême-Orient ont continué à aider le Commandement des forces des Nations Unies en Corée par des activités non combattantes. Pour réduire au minimum le danger d'infractions aux clauses de l'armistice dans le domaine aérien, les vols d'appareils des forces des Nations Unies dans le voisinage immédiat de la zone démilitarisée et des régions côtières ont été soumis à un contrôle renforcé, qui s'exerce également sur les appareils pénétrant en Corée du Sud ou quittant cette région. Par mesure de précaution, des patrouilles aériennes ont été effectuées immédiatement au sud de la zone démilitarisée.

Les appareils de transport destinés à opérer dans la zone de combat, qui appartiennent à la 315ème division aérienne, ont poursuivi leurs opérations de transport entre le Japon et la Corée, en se conformant strictement aux dispositions de l'armistice. En 3.558 sorties, ils ont emporté une charge de 9.471,3 tonnes, dont 49.052 passagers et évacués médicaux; parmi ces derniers, figurent 260 prisonniers de guerre rapatriés dont l'état physique rendait contre-indiquée la traversée à bord d'un navire. Les unités de sauvetage aéronaval des forces aériennes d'Extrême-Orient ont continué à s'acquitter de leurs missions de recherche et de sauvetage des avions et équipages signalés comme disparus, et à coopérer au sauvetage d'autres militaires et civils en détresse.

M.C. Tyler Wood, récemment nommé Coordonnateur économique du Commandement des forces des Nations Unies, prendra la succession de M. Henry J. Tasca, ancien représentant spécial du Président pour les questions économiques en Corée, comme conseiller économique du Général commandant les forces des Nations Unies et comme délégué permanent au Comité économique mixte. M. Wood aura son bureau en Corée; il coordonnera l'exécution des programmes d'assistance, déjà entrepris par le Commandement des forces des Nations Unies et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, avec l'aide économique supplémentaire accordée par les Etats-Unis à la République de Corée à la suite du rapport que M. Tasca a présenté au Président sur les moyens permettant de renforcer l'économie coréenne.

Depuis le début de l'action collective de l'Organisation des Nations Unies en Corée, le Commandement des forces des Nations Unies a présenté à l'Organisation des Nations Unies des rapports bimensuels sur ses activités. Des rapports supplémentaires spéciaux ont été présentés lorsque cela a paru utile. En général, les rapports bimensuels du Commandement des forces des Nations Unies ont porté essentiellement sur la conduite des opérations militaires en Corée. La conclusion

de l'armistice de Corée ayant entraîné le ralentissement des activités du Commandement des forces des Nations Unies, il ne semble pas qu'il demeure nécessaire de présenter régulièrement des rapports bimensuels. Le Commandement des forces des Nations Unies n'en continuera pas moins à s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de la résolution du Conseil de sécurité, en date du 7 juillet 1950, en faisant rapport, de temps à autre, selon les besoins, sur les activités qu'il entreprendra pour mettre en oeuvre la Convention d'armistice.

